

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 10 février 2011

L'an deux mille onze le jeudi dix février à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., ROUX M., M. FOREL G., VAURE M., ROUCHOUZE J., FLOURY M., BERNARDON A., MOREL K., POULENARD G., SOUTEYRAT P.

Pouvoir : Monsieur REY P. à ROUX M.

Absents excusés : Madame et Messieurs APPOLODORUS F., CHARREYRON J.-F., COMBES G., MASSON R.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu,
- Avenant au marché lot n°1 : démolitions – gros-œuvre – façades,
- Avenant au marché lot n°2 : étanchéité,
- Avenant au marché lot n°5 : électricité,
- Convention C.A.U.E. : mission d'accompagnement concernant projet d'aménagement d'une salle d'activités culturelles et festives,
- Convention S.D.I.S. relative à la mise à disposition gratuite d'équipements privés ou publics,
- Autorisation d'utilisation du cadastre par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay,
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

Avenant au marché local technique lot n°1 : démolitions – gros-œuvre – façades

Dans le cadre de l'opération « Construction d'un local communal à côté de la Mairie à 07100 St Marcel-Lès-Annonay », des prestations complémentaires et une minoration de certaines quantités du marché ont été demandées à l'entreprise SAS ROUX CABRERO sise 20 avenue de l'Europe 07100 ANNONAY pour le lot n°1 relatif aux démolitions – gros-œuvre – façades. Cela engendre une plus-value de 2 969,13 € hors taxes soit un nouveau montant de marché de 112 516,39 € hors taxes. De ce fait, un avenant sera signé avec ladite société.

Acte de sous-traitance marché local technique lot n° 2 : étanchéité

La société SMAC sise 3, rue Gustave Delory 42000 SAINT-ETIENNE souhaite sous-traiter la fourniture et la pose de descentes d'eaux pluviales pour le lot n° 2 relatif à l'étanchéité à l'entreprise SAS ROUDON - BUNIAZET sise Route du Puy – 42 220 BOURG-ARGENTAL, pour un montant de 641,94 € H.T. (paiement direct au sous-traitant). Ainsi, un acte de sous-traitance sera signé avec la société SMAC.

Avenant au marché local technique lot n°5 : électricité

Des prestations complémentaires ont été demandées à l'entreprise SARL EURR'ELEC sise Quartier des Gamones 26400 EURRE pour le lot n°5 relatif à l'électricité. Cela engendre une plus-value de 225,10 € hors taxes soit un nouveau montant de marché de 4 375,30 € hors taxes. Un avenant sera donc signé avec ladite société.

Convention C.A.U.E. relative à la mission d'accompagnement concernant l'aménagement d'une salle d'activités culturelles et festives

L'objet de cette convention à passer entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche et la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay est l'accompagnement de la commune pour son projet d'aménagement d'une salle d'activités culturelles et festives. Cet accompagnement se limitera dans un premier temps à la phase d'étude de faisabilité du projet pour un montant de 2 000,00 € H.T. et sera renouvelé uniquement en cas de poursuite de la mission. La convention est conclue pour une durée de six mois.

Convention S.D.I.S. de l'Ardèche relative à la mise à disposition gratuite d'équipements privés ou publics

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche dispose d'une équipe spécialisée en sauvetage-déblaiement qui intervient lors d'actions de secours nécessitées par des

évènements tels que glissements de terrain, effondrements d'immeubles... Cette convention a pour objet de définir le cadre et les modalités de mise à disposition gracieuse au profit du S.D.I.S. d'un site désaffecté afin de permettre au S.D.I.S. d'organiser une manœuvre le samedi 12 mars 2011 à l'occasion d'un recyclage de cette équipe spécialisée. Le site retenu est la maison non habitée dite « Maison Canson » sise Moulin du Roy. Le site devra être remis en l'état après la manœuvre.

Autorisation d'utilisation du cadastre par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay

Les différents services de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay souhaitent utiliser les fonds de plan du cadastre numérisé de chacune des communes dans le cadre des compétences générales de la communauté de communes afin de faciliter leur travail. En effet, à ce jour, ils doivent demander des extraits cadastraux version papier qu'il est difficile ensuite d'exploiter efficacement. La CNIL a autorisé l'accès direct au traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par les collectivités locales ou leurs groupements à des fins de gestion de l'urbanisme (études foncières d'aménagements, travaux de voirie, ...) ou du service public de l'assainissement. Il convient donc d'autoriser la mise à disposition de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, des fichiers cadastraux de la commune de Saint Marcel-lès-Annonay pour leur utilisation dans le cadre de l'exercice des compétences générales de l'EPCI.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE.

Un point sur les commissions communales...

❖ Urbanisme :

- Etat des demandes d'urbanisme :
 - 1 permis de construire pour un bâtiment de stockage et bureaux

❖ Travaux :

- Le traçage du parking au-dessus du nouveau local technique a été réalisé.
- Les travaux sur le réseau d'eau sont en cours au carrefour de la RD 820 et Montée des Bornes. Ils se poursuivront ensuite à Chalamas.
- Un travail sur les économies d'énergie a été réalisé sur le bâtiment de la mairie : mise en place de pendules pour réguler le chauffage.

❖ Scolaire, social :

- Un sondage a été remis aux familles de l'école privée concernant la cantine : qualité et quantité des repas, accueil, surveillance. 30 réponses ont été rendues.

- Un projet « ados » en cours d'élaboration dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse avec le Centre de Loisirs de Boulieu-lès-Annonay. Il s'adresse aux adolescents nés entre 1996 et 2000. Un échantillon de 20 % a été sélectionné. Ces familles seront contactées par l'animateur en charge de ce projet.

Divers...

De nombreux déchets s'envolent lors du ramassage des ordures le long de la RD 820 du fait que le filet du camion de la société COVED n'est pas rabattu. Un courrier sera adressé à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay. De plus, le container de tri sélectif du verre a été cassé lors du ramassage.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'achat d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement et la reprise de l'ancien tracteur ; 9 dossiers de consultation ont été retirés.

Dans le cadre de la toponymie, une réunion d'information avec la population est fixée le 08 avril 2011 à 19h00 à la salle polyvalente.

Des associations se sont plaintes des nouvelles modalités de mise à disposition de la salle polyvalente, à savoir le paiement de celle-ci au-delà de 3 locations.

L'Office de Tourisme propose un dépliant de la commune gratuit.

Une extension des jeux de boules sera réalisée prochainement sur la plateforme inférieure au niveau de la salle des jeunes.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 5 avril 2011 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.